



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 juin 2025



Délibération n° 2025/48

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 de la convention d'action foncière avec la commune des Herbiers et la communauté de communes du Pays des Herbiers – secteur Gare

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de requalification approuvée par le Conseil d'Administration du 24 février 2022,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 22 septembre 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'action foncière entre la commune des Herbiers, la communauté de communes du Pays des Herbiers et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de restructuration du secteur Gare,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 05 juin 2025

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Le Préfet de la Vendée

Nadia SEGHIER